

Département
de la Moselle

Arrondissement
de Forbach

Nombre de conseillers

élus:

23

Conseillers en fonction :

23

Conseillers présents :

13

COMMUNE de VALMONT

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 11 avril 2022 à 19h30 - Convocation du 5 avril 2022

Sous la présidence de M. Salvatore COSCARELLA, Maire de VALMONT

Présents : Mme AISSAOUI - M. BADER - Mme BURTART - M. CAVALIERE
- M. COSCARELLA - M. JULY - Mme KLUCZYK - M. REKAR - M. THIL -
M TOURSCHER - Mme VOGEL - Mme WINTER - M. WENDELS

Absents excusés : Mme FAGGIN - M. HAULTIER procuration à S.
COSCARELLA - M. MUNCH procuration à J. THIL - Mme MONNEAU
procuration à C. REKAR - M. MUSCARI procuration à J. TOURSCHER - Mme
NIMSGERN procuration à J. TOURSCHER - Mme PINCEMAILLE procuration à
S. COSCARELLA - Mme TOURDOT procuration à B. BURTART

Absents non excusés : Mme FARRESSE - Mme KONARSKI

Secrétaire de séance : conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, Mr BURTART Béatrice est nommée secrétaire de séance, Mme HAMANN Christine étant auxiliaire du secrétaire.

Numéro	Objet de la délibération	Page
	Sommaire	30
0	Informations	31
1	Subventions aux associations caritatives 2022	31
2	Subventions aux écoles 2022	31-32
3	Subventions aux associations 2022	32
4	Vote des taxes locales 2022	33
5	Information des garants 2022	33
6	Demande de subvention auprès de la Région pour URBACAM	34-35
7	Budget primitif 2022 Lotissement Bellefontaine	35
8	Budget primitif Commune 2022	36
9	Travaux sylvicoles 2022	36
10	Numérotation des parcelles Impasse des Bleuets	36-37
11	Convention Lidl	37-38
12	Vente / Achat de terrains à Mr BOZOK	38
13	Vente / Achat de terrain à Mr DEHRE	38-39
14	Vente de terrain à Mr et Mme ROMMING	39
	Emargements	40

Point N°0 : Informations

Rapporteur : Monsieur le Maire

- Monsieur le Maire demande aux membres du conseil d'approuver la nomination d'un secrétaire de séance à savoir **Mme BURTART Béatrice** pour cette séance

Approuvé à l'unanimité

Point N°1 : Subventions aux associations caritatives 2022

Rapporteur : Monsieur le Maire

Parmi les associations caritatives qui œuvrent au plan local, il est demandé aux membres du conseil d'autoriser le versement une subvention, à chacune des associations suivantes, suivant l'avis de la commission des associations du 31 mars 2022 :

- secours populaire : 500 €
- la Croix rouge : 250 €

Approuvé à l'unanimité

Point N°2 : Subventions aux écoles 2022

Rapporteur : Monsieur le Maire

Les directeurs d'écoles ont présenté leurs demandes d'aides au fonctionnement pour 2022 :

ECOLE MATERNELLE – EBERSBORN

- Crédit de Fonctionnement :
20 € X 43 élèves inscrits à ce jour = 860 €
- Activité piscine et sorties :
 - piscine : pas de séances piscine cette année scolaire
 - 5 sorties en bus (en fonction de la situation sanitaire)
 - Spectacle en allemand Globe théâtre Annie Kiwi = 250 €
 - Achats de jeux : - Le grand cerf safari bateau = 143 €
 - Balles en mousse et Kalushibay = 223,31 €
 - Organisation semaine du « petit déjeuner à l'école » = 100 €
 - Divers (pharmacie, papier, cartouche encre)

ECOLE MATERNELLE LES HANNETONS et ECOLE ELEMENTAIRE DU STADE :

- Crédit de Fonctionnement :
20 € X 35 élèves à ce jour = 700 €
25 € X 154 élèves = 3.850 €
- Activités et sorties :
 - 10 séances de piscines par classe soit 4 classes (bus, salaires maîtres-nageurs, entrée...)
 - Sorties de fin d'année : 3 cars (avril-mai-juin)
 - 4 Sorties culturelles (CAC St-Avoid)
 - 2 rotations cars vers Ebersborn (liaison GS/CP)
 - Organisation semaine du « petit déjeuner à l'école » = 200 € (Maternelle uniquement)
- Achats divers Fonctionnement :
 - prise en charge du photocopieur : fournitures + entretien + papier
 - 2 carnet de timbres prioritaires : 28,60 €

- 4 séries de livres de poche :
 - CE2-CM1 : 26 x 6,20 = 161 €
 - CM1-CM2 : 28 x 6,80 = 190,40 €
 - CM1-CM2 : 28 x 5 = 140 €
 - CM1-CM2 : 28 x 8 = 224 €
 - Manuels scolaires :
 - Lecture CE1 : 10 x 14,90 = 149 €
 - Découverte du Monde CE2 : 10 x 15,20 = 152 €
 - Histoire-Géo-EMC : 20 x 16,50 = 330 €
 - Mathématique CM2 : 30 x 14,90 = 447 €
- Achats investissement :
- 1 Chaise de bureau : 172 €
 - 2 tableaux (GS-CP) : 2 x 133,39 = 266,78 €
 - 1 Tableau triptyque : 552,68 €
 - Roulettes pour tableau : 12,82 €

Il est demandé aux membres du conseil :

- d'accepter les dépenses pour le fonctionnement des écoles
 - de prendre en charge les différents achats mentionnés
 - de prendre en charges les différentes dépenses exposées
- et de prévoir les crédits nécessaires au Budget Primitif 2022

Approuvé à l'unanimité

Point N°3 : Subventions aux associations 2022

Rapporteur : Monsieur le Maire

La commission a examiné le 31 mars 2022, les demandes de subventions déposées en mairie, elle soumet à la décision du conseil municipal les propositions suivantes :

	<u>Proposition</u>
- A.C.L.	1000
- Arboriculteurs	0
- Club des Aînés	500
- Mineurs	500
- Multi activités (MAV)	1000
- Amicale Sapeurs pompiers	1000
- Tae Kwon Do	750
- U.S. Valmont	7500
- Anciens combattants UNC	200
- Harmonie Sainte Barbe	500
- UNIAT	100
- Tous en scène	400
- Aqua Valmont	0
- Centre de ressources Saint-Avoid	500
- Fous gars Volants	0
- Les Petits Cailloux	1000
- Club Apon	350
TOTAL	15.450 €

Approuvé à l'unanimité

Point N°4 : Vote des taxes locales 2022

Rapporteur : Monsieur Thil

La mise en œuvre de la réforme du financement des collectivités locales et de celles des impositions de production a entraîné à compter de 2021, des modifications substantielles dans le calcul des bases prévisionnelles et de taux de fiscalité directe locale.

Le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) s'est traduit à compter de 2021 par un « rebasage du taux de TFPB ».

Ainsi, pour chaque commune, le taux de référence de taxe foncière sur les propriétés bâties 2021 correspondait à la somme des taux 2020 de la commune et du département. Pour la commune de VALMONT le taux communal était de 14,78 % et celui du Département de 14,26 % soit un nouveau taux de 29 %.

Il est proposé aux membres du conseil de ne pas appliquer d'augmentation aux taux des taxes locales pour 2022. Les taux ne variant pas, ils se présentent ainsi :

	Taux 2020	Taux 2021	Taux 2022
Taxe d'habitation	23,36 % (suppression)	/	/
Taxe Foncier bâti (TFPB)	14,74 %	14,74 + 14,26 = 29 %	29 %
Taxe Foncier non bâti (TFNB)	51,81 %	51,81%	51,81%

Il est demandé aux membres du conseil de voter ces taux.

Approuvé à l'unanimité

Point N°5 : Information des garants 2022

Rapporteur : Monsieur Thil

Monsieur l'Adjoint au Maire présente, pour information, aux membres du conseil municipal le tableau récapitulatif concernant la liste des prêts auxquels la commune de Valmont a accordé sa garantie.

A ce jour, les seules données reçues concernent VIVEST.

Information annuelle des garants 2022

<i>N° contrat</i>	<i>Date effet</i>	<i>Terme engagement</i>	<i>Capital restant dû 31/12/2021</i>	<i>Intérêts courus</i>	<i>Quotité garantie %</i>	<i>Créances impayées</i>
1248911	01/07/2012	01/06/2034	425.275,35	1.120,71	100	0
1322025/016355	01/07/2018	01/02/2050	1.764.355,52	17.706,39	100	0
1321617	01/07/2018	01/06/2031	50.346,34	323,18	37	0
			2.239.977,21	19.150,28		

Pour information

Point N°6 : Demande de subvention auprès de la Région pour URBACAM

Rapporteur : Monsieur le Maire

La Région Grand Est se propose aujourd'hui, en complément des actions déjà engagées, de soutenir plus particulièrement les communes en faveur de la vidéoprotection, dans le cadre de ses missions d'aménagement du territoire et plus particulièrement en faveur du développement des usages numériques.

Les projets éligibles portent sur l'installation (création et extension) de caméras sur la voie publique ou aux abords de lieux ouverts au public, au titre de l'exercice de la compétence de prévention de la délinquance, dans toutes les communes du Grand Est. Les investissements éligibles comprennent :

- L'acquisition, l'installation et la mise en service de caméras, y compris le cas échéant l'acquisition et la pose de mâts-supports,
- Les frais de raccordement à un réseau de communications électroniques (fixe ou hertzien),
- L'acquisition éventuelle de systèmes de stockage des vidéos,
- L'acquisition de logiciels d'aides à la décision ou aux levées de doute.

Dans le cadre du projet URBACAM, Monsieur le Maire propose d'étendre la couverture du système de vidéo protection au centre du village (rue du ruisseau), au Cimetière communal comprenant également le parking ainsi que sur l'axe de circulation rue du Wenheck au croisement avec la rue Belles Fontaines.

L'investissement comprend :

3 caméras 4K pour le centre du village.

4 caméras 4K pour le cimetière et son parking.

1 caméra LAPI (lecture automatisée des plaques d'immatriculation) pour la rue du Wenheck.

Les caméras Lapi permettent d'analyser le flux de circulation, le nombre et le type de véhicule par heure. Coté sécuritaire, elles permettent de retrouver facilement tous les véhicules ayant circulé sur l'axe dans une période définie, le système est utilisé pour repérer les véhicules circulant dans la zone avant ou après un cambriolage par exemple.

La vidéoprotection s'inscrit comme une composante d'un dispositif global de sécurisation et ne se substitue pas à l'intervention humaine, elle s'intègre dans un ensemble d'actions visant la lutte contre la délinquance.

Avantages de la vidéo protection :

Dissuader le passage à l'acte

Surveiller certains espaces publics pour obtenir des informations à posteriori sur certains évènements.

Identifier les véhicules sur des points de passage importants afin de faciliter le travail des enquêteurs

Aucune exploitation des images en temps réel n'est envisagée. Les enregistrements seront rattachés aux moyens techniques existant qui sont actuellement utilisés à 60% de leurs capacités. Après l'adjonction, les équipements de traitement d'image seront exploités à 90% de leurs capacités

Coût du projet en investissement :

- L'achat et la pose des caméras, y compris les mâts supports est estimé à 15 000€
- L'achat et la pose de la caméra LAPI, y compris les mâts supports est estimé à 2700€
- Le raccordement radio et la configuration informatique est estimé à 1300€

Coût du projet en fonctionnement :

L'estimation du coût de maintenance et d'entretien annuel s'élèvera à environ 950,00 € HT pour l'ensemble du parc de caméras (28 caméras)

Subvention :

L'installation du dispositif de vidéoprotection est éligible au plan de subventionnement du Grand Est.

Il convient de demander la subvention la plus élevée possible sachant qu'au titre de l'installation de caméra, l'assiette des subventions est plafonnée à 20 000,00 € pour l'ensemble du projet dans le cas d'une extension de système sans passer par un opérateur fibre pour la transmission des données.

La subvention d'installation et de raccordement compris et ne pourra excéder 30% du coût.

Plan de financement :

Dépenses :	19 350 € HT
Achat et pose de caméras, y compris mâts supports	17 700 €
Frais de raccordement à un réseau de communications électroniques	1 300 €
Acquisition de systèmes de stockage des vidéos	350 €
Acquisition de logiciel d'aide à la décision ou levées de doute	0 €
Souscription à une offre GFU (groupe fermé d'utilisateurs)	0 €
Connexion à un local des forces de l'ordre ou à un CSU (Centre de Supervision Urbain)	0 €

Financement :	19 350 € HT
Région Grand Est : montant sollicité	5 805 € HT
Autofinancement	13 545 € HT

Echéancier de réalisation : 2ème semestre 2022

Approuvé à l'unanimité

Point N°7 : Budget primitif 2022 Lotissement Bellefontaine

Rapporteur : Monsieur Thil

Le Conseil Municipal est appelé à voter le budget Lotissement Bellefontaine 2022, arrêté aux sommes suivantes :

Section de fonctionnement :

-	Dépenses :	92.000,00 euros	(opérations réelles)
-	Dépenses d'ordre :	<u>1.571.633,02 euros</u>	(stocks + déficit 2021)
		1.663.633,02 euros	
-	Recettes :	112.899,80 euros	(opérations réelles)
-	Recettes d'ordre :	<u>1.550.733,22 euros</u>	(stocks + report résultat)
		1.663.633,02 euros	

Section d'investissement :

-	Dépenses :	1.571.633,02 euros	(stocks + déficit 2021)
-	Recettes :	1.571.633,02 euros	(stocks)

Total du BP = Dépenses	3.235.266,04 euros
Recettes	3.235.266,04 euros

Approuvé à l'unanimité

Point N°8 : Budget primitif Commune 2022

Rapporteur : Monsieur Thil

Le Conseil Municipal est appelé à voter le budget primitif 2022 arrêté aux sommes suivantes :

Section de fonctionnement :

-	Dépenses :	2.941.238,61 euros
-	Recettes :	2.941.238,61 euros (dont 676.750,61 € virement SI)

Section d'investissement :

-	Dépenses :	2.821.548,47 euros (dont 1.807.598,28 € RAR)
-	Recettes :	2.821.548,47 euros (dont 395.055,82 € RAR)

Total du BP = Dépenses	5.762.787,08 euros
Recettes	5.762.787,08 euros

Approuvé à l'unanimité

Point N°9 : Travaux sylvicoles 2022

Rapporteur : Monsieur Tourscher

Vu le courrier de l'ONF référencé DEC-22-862508-00473850/16655 en date du 28/02/2022

L'ONF, gestionnaire de la forêt communale, propose un programme de travaux sylvicoles réalisés en maîtrise d'œuvre pour l'encadrement des travaux et en maîtrise d'œuvre.

➤ **Travaux d'entretien (ou fonctionnement)**

- Maintenance de cloisonnement sylvicole au broyeur dans une régénération de moins de 3m, végétation herbacée ou semi-ligneuse de faible diamètre ≤ 5cm
(Localisation : 16a, 21u) 25,21 km x 86,83 € 2.188,98 € HT
- Dépressage manuel localisé avec nettoyage de jeune peuplement feuillu à 9-11m de Chêne (hauteur 10-12 m)
(Localisation : 20b) 4 ha x 754,57 € 3.018,28 € HT

Le coût total des travaux s'élève à 5.207,26 € HT soit 5.727,99 € TTC et seront prévus au BP 2022.

Il est demandé aux membres du conseil municipal d'autoriser les travaux mentionnés.

Approuvé à l'unanimité

Point N°10 : Numérotation des parcelles Impasse des Bleuets

Rapporteur : Monsieur Tourscher

L'impasse des Bleuets est ouverte à l'urbanisation, l'impasse n'avait qu'une numérotation coté impair, des constructions ont été réalisées et un dépôt de permis a fait l'objet d'une instruction dans cette impasse. Une numérotation s'impose coté pair (voir document joint).

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré, décide :

- de valider la numérotation de l'impasse des Bleuets.

Approuvé à l'unanimité



Point N°11 : Convention Lidl

Rapporteur : Monsieur Tourscher

Dans le cadre des travaux d'aménagement de surface et d'enfouissement des réseaux rue du Wenheck, zone d'accès LIDL, il convient de signer une convention de participation financière aux équipements publics.

Cette convention consiste à réaliser un aménagement de la voirie, l'enfouissement des réseaux, décaler le passage piéton, aménager une piste cyclable et pose d'un abri de bus.

Le coût global de ces équipements est arrêté à ce jour par la commune à la somme de 240.000,00 € HT soit 288.000,00 € TTC.

Toute modification fera l'objet d'un avenant.

Ce montant pourra faire l'objet d'une actualisation à compter de la date de signature des présentes.

Le montant de la participation sera appelé selon l'échéancier ci-après par la commune directement auprès de la société LIDL

- Phase 1_50% à la signature de la convention.
- Phase 2_40% au démarrage des travaux.
- Phase 3_10% au décompte général définitif des travaux.

La Commune de Valmont sera maître d'ouvrage des travaux et remettra aux représentants de la société LIDL le planning prévisionnel des travaux.

La Commune de Valmont organisera une réunion hebdomadaire pendant les travaux avec les représentants de la société LIDL.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve la signature de la convention
- autorise et donne pouvoir à Mr le Maire ou son représentant à signer tous documents liés à cette opération.

Approuvé à l'unanimité

Point N°12 : Vente / Achat de terrains Mr BOZOK

Rapporteur : Monsieur Tourscher

Après avoir relevé une situation non conforme du parcellaire rue de la Gare et en accord avec le propriétaire riverain, il a été convenu avec Mr BOZOK de régulariser cette situation.

Mr BOZOK souhaite également acquérir une surface de terrain propriété de la commune.

Cette surface d'environ 91 m² fait l'objet d'un PVA en cours de réalisation.

Echange terrains BOZOK

- Parcelle 414/256 section 16 de 0,02 are (BOZOK)
- Total 0,02 are

Contre terrains COMMUNE

- Parcelle 288 section 18 de 0,08 are (Commune)
- Parcelle en cours d'arpentage 0,91 are (Commune)
- Total 0,99 are

L'avis du Domaine sur la valeur vénale dans ce secteur à 500 €/a, considérant que ces parcellaires ne représentent que des délaissés et permet à la commune d'avoir une limite parcellaire bien définie.

Le prix d'achat et de vente a été validé à 60 €/a, soit $60 \times 0,97 (0,99-0,02) = 58,20$ € auquel se rajoute les frais d'arpentage RIBIC & BOUR.

Les frais de notaire sont à partager entre Mr BOZOK et la COMMUNE.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve l'achat et la vente des différentes parcelles
- autorise et donne pouvoir à Mr le Maire ou son représentant à effet de régulariser tous documents liés à cette opération foncière.

Approuvé à l'unanimité

Point N°13 : Vente / Achat de terrains Mr DEHRE

Rapporteur : Monsieur Tourscher

Après avoir relevé une situation non conforme du parcellaire rue de la Gare et en accord avec le propriétaire riverain, il a été convenu avec Mr DEHRE de régulariser cette situation.

Echange terrains DEHRE

- Parcelle 410/257 section 16 de 0,01 are (DEHRE)
- Parcelle 412/256 section 16 de 0,12 are (DEHRE)
- Total 0,13 are

Contre terrains COMMUNE

- Parcelle 290/206 section 18 de 0,39 are (Commune)
- Parcelle 291/206 section 18 de 0,31 are (Commune)
- Parcelle 292 section 18 de 0,04 are (Commune)
- Total 0,74 are

Les domaines ont estimé la vente dans ce secteur à 500 €/a, considérant que ces parcellaires ne représentent que des délaissés et permet à la commune d'avoir une limite parcellaire bien définie.

Le prix d'achat et de vente a été validé à 60 €/a, soit $60 \times 0.61 = 36,60$ € auquel se rajoute les frais de l'arpentage de 1.200 € (facture RIBIC & BOUR).

Les frais de notaire sont à partager entre Mr DEHRE et la COMMUNE.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve l'achat et la vente des différentes parcelles
- autorise et donne pouvoir à Mr le Maire ou son représentant à effet de régulariser tous documents liés à cette opération foncière.

Approuvé à l'unanimité

Point N°14 : Vente de terrains à Mr et Mme ROMMING

Rapporteur : Monsieur Tourscher

Mr et Mme ROMMING souhaitent acquérir un parcellaire devant leur construction chemin du Steffelen.

Pour réaliser cette opération un PVA a été réalisé pour création d'une parcelle (n°341 Section 14) et déterminer sa surface soit 1,71a.

L'avis du domaine sur la valeur vénale a été demandé soit 500 €/a.

Le prix de vente a été validé à 60 €/a (commission URBA du 25/11/2021) représentant un délaissé déjà entretenu par le riverain, soit $60 \times 1,71 = 102,60$ € auquel se rajoute les frais de l'acte notarié et le PVA (déjà pris en compte par Romming de 1.188 €).

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve la vente de cette parcelle
- autorise et donne pouvoir à Mr le Maire ou son représentant à effet de régulariser tous documents liés à cette opération foncière.

Approuvé à l'unanimité

Fait et délibéré à Valmont, les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme:
Valmont, le 11 avril 2022
Le Maire
Salvatore COSCARELLA

Emargements

COSCARELLA Salvatore	KLUCZYK Olga	TOURSCHER Jean
BURTART Béatrice	THIL Joël	TOURDOT Nathalie Procuration à B. BURTART
AISSAOUI Dalila	BADER Daniel	CAVALIERE Walter
FAGGIN Isabelle Absente excusée	FARESSE Zoulikha Absente	HAULTIER Pierre-Emmanuel Procuration à S. COSCARELLA
JULLY Jordan	KONARSKI Rebecca Absente	MONNEAU Sandra Procuration à C. REKAR
MUNCH Jacky Procuration à J. THIL	MUSCARI Alexandre Procuration à J. TOURSCHER	NIMSGERN Laure Procuration à J. TOURSCHER
PINCEMAILLE Laurence Procuration à S. COSCARELLA	REKAR Christophe	VOGEL Dominique
WENDELS Gabriel	WINTER Patricia	